

Séance du 11 juillet 2016

Réunion du Conseil Municipal en date du onze juillet deux mil seize à 20 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 05 juillet 2016, s'est réuni à la mairie de Noyers-Bocage, en séance publique, sous la présidence de Jacky GODARD, Maire de Noyers-Missy.

Présents : M. Jacky GODARD, M. Louis HEURTAUX, M. Maurice ROUSSEAU, Mme Josiane LECUYER, Mme Monique CHARLES, M. Michel LE MASLE, M. Freddy DIARD, Mme Christelle LECAPITAINE, M. Sébastien HARASSE, Mme Delphine PIHERY, Mme Elisabeth SCHNEIDER, M. Frédéric DAVID, M. Jérôme RAVACHE, Mme Sandrine LAURENT, M. Jacques HERVIEU, Mme Pascale MARIE, M. Christian VENGEONS.

Absents excusés : Mme Chantal GRAINDORGE (a donné pouvoir à Mme Monique CHARLES), M. Philippe PELLETIER (a donné pouvoir à M. Frédéric DAVID), Mme Pascale LOBRÉAU (a donné pouvoir à M. Louis HEURTAUX), Mme Michèle FERRON (a donné pouvoir à M. Jacky GODARD), M. Erick GALLIER (a donné pouvoir à Mme Josiane LECUYER).

Absents : M. Fabien GODET, Mme Céline GUILLEMOT, Mme Sylvie MARIE, M. Alain BILLARD, Mme Séverine MALHERBE, Mme Isabelle LAMOTTE, M. Anthony SECOUÉ.

Secrétaire de séance : Mme Monique CHARLES

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 23 JUIN 2016

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 23 juin 2016.

TARIFS SALLE DES FETES *Délibération n° 2016-07-83*

Le Conseil Municipal, en réponse à plusieurs sollicitations, décide à l'unanimité de louer **les chaises** de la salle des fêtes **SOUS RESERVE DE DISPONIBILITE** (priorité étant donnée pour la location de la salle, la commune se réservant le droit de ne pas donner suite aux demandes trop précoces) aux conditions suivantes :

- 1 € la chaise pour les habitants de NOYERS-MISSY, pour une journée ou un week-end,
- 1.50 € la chaise pour les habitants hors commune,
- 35 € par chaise cassée ou non rendue,
- Caution demandée de 100 €.

Pour rappel, les différents tarifs s'appliquant à la salle des fêtes sont :

- pour les particuliers (*cf délibération n° 2016-03-37*) :

	ETE (1/06 au 30/09)	HIVER (1/10 au 31/05)
COMMUNE NOYERS-MISSY	135 €	165 €
HORS COMMUNE	200 €	250 €

Conditions :

- location à la journée (jusqu'à 20 h maxi le soir), possibilité de location à la ½ journée, dans ce cas, demi-tarif en fonction des périodes,
- Tarif applicable **au jour de la location** et **non de la réservation** (régularisation des éventuelles réservations en cours à effectuer le jour de la location si augmentation au 1^{er} janvier ou en cours d'année),
- 30 % d'arrhes à la réservation

- *Location à l'occasion d'évènements familiaux de courte durée -moins d'une demi-journée-* (vin d'honneur, réception après inhumation....) (*cf délibération n° 2016-05-68*) :

	ETE (01/06 au 30/09)	HIVER (01/10 au 31/05)
Commune NOYERS-MISSY	50 €	70 €
Hors commune	80 €	100 €

Il est précisé que la cuisine ne sera pas utilisée, et que la salle devra être rendue propre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'ensemble de ces tarifs.

REPRISE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES COMMUNS DU CLOS BELLANDIERE *Délibération n° 2016-07-84*

En réponse au courrier du 17 juin 2016 de Maître GUILBERT, notaire à EVRECY, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la reprise à titre gratuit de la voirie et des espaces communs du lotissement « Clos Bellandière » dans le domaine public communal et autorise M. le Maire à signer tous les documents officiels, sachant que les différents frais seront à la charge du ou des demandeurs. La voirie étant déjà ouverte à la circulation publique, elle sera directement classée en voirie communale.

GROUPE SCOLAIRE : INFORMATIONS

M. le Maire confirme la fermeture d'une classe, comme déjà évoquée lors du conseil municipal du 11 avril dernier. Une rencontre avec l'inspection académique a eu lieu le 4 juillet. Mme LECUYER en fait un compte-rendu, ainsi que celui du conseil d'école du 22 juin.

Dans le cadre de la réflexion globale d'aménagement d'un pôle scolaire, la consultation est lancée concernant l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

GROUPE SCOLAIRE : RECRUTEMENT PERSONNEL

M. le Maire rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

- Création d'un poste d'animateur occasionnel du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017 *Délibération n° 2016-07-85*

Considérant la nécessité de créer un emploi pour un besoin occasionnel d'animateur du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017, afin d'assurer la surveillance et l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire et à la cantine sur le temps de pause méridienne, pour le bon fonctionnement des services périscolaires,

M. le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe, du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017, pour un besoin occasionnel à raison de 7.5/35^e, rémunération mensuelle sur la base de l'indice brut 349, indice majoré 327.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création du poste et charge M. le Maire de procéder au recrutement, ou l'adjoint en charge des affaires scolaires, d'effectuer toutes les démarches y afférentes et de signer tout document.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016, chapitre 012.

- Création d'un poste d'agent polyvalent des écoles – Contrat d'accompagnement - CDD *Délibération n° 2016-07-86*

Considérant la nécessité de créer un emploi pour un besoin d'agent polyvalent des écoles, du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017, afin d'assurer l'accueil et l'animation au sein de l'école, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 45 à 16 h 45,

M. le Maire propose à l'assemblée la création en lien avec le projet scolaire d'un poste d'adjoint d'agent spécialisé des écoles maternelles, du 1^{er} septembre 2016 au 7 juillet 2017, à raison de 23/35^e, rémunération mensuelle sur la base du SMIC, en contrat d'accompagnement avec prise en charge par la collectivité de la formation au CAP petite enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création de ce poste et charge M. le Maire, ou l'adjoint en charge des affaires scolaires, de procéder au recrutement, d'effectuer toutes les différentes démarches et de signer tout document.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016, chapitre 012.

COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DES DIFFERENTES COMMISSIONS

- Personnel du 5 juillet par M. Christian VENGEONS,

- Voirie du 6 juillet par M. Jacky GODARD,

- Un point est fait sur la nouvelle réglementation de la signalétique.
- Travaux de sécurité réalisés à la sortie 46 sur l'A84
- Rue de la Croix Picard : relancer le Conseil Départemental pour lancer la 2^{ème} tranche de travaux

COMPTE-RENDU DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES DES 29 JUIN ET 5 JUILLET 2016

Messieurs GODARD et VENGEONS font un compte-rendu des conseils communautaires des 29 juin et 5 juillet 2016. Dorénavant, ces comptes-rendus envoyés par Villers-Bocage Intercom seront diffusés à chaque membre du conseil municipal et affichés en mairie.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- 30 août à 17 h : séminaire entre membres du Conseil Municipal,
- Rencontre de la commission scolaire avec les délégués de parents d'élèves le 5 septembre à 17 h 15,
- Commissions scolaires les 5 septembre à 20 h 30 et 3 octobre,
- Commission animation : 14 septembre à 20 h 30 à Missy,
- **Prochains conseils municipaux : 12 septembre – 10 octobre – 14 novembre – 12 décembre,**
- Samedi 1^{er} octobre : randonnée découverte (vélos, piétons, véhicules) des 4 communes historiques de la future commune de Val d'Arry, avec pique-nique au plan d'eau de Le Locheur,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Pour extrait conforme, Le Maire, Jacky GODARD